
Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2023

Délibération

N° 2023_04_7

Appel à projets "Animations commerciales" visant à soutenir la dynamique commerciale du territoire

Dans le cadre de sa politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, Yvetot Normandie a mis en place un certain nombre d'action dont certaines sont financées à 80 % dans le cadre de l'appel à projets DRACCARE pour lequel Yvetot Normandie a été lauréate.

Parmi ces actions on retrouve :

- Le recrutement d'un manager/chargé d'étude « Commerce » ;
- La mise en place d'un observatoire Economique ;
- La mise en place d'une Market Place (« FairemesCourses.fr » pendant la crise COVID puis « Ma Ville Mon Shopping » en partenariat avec la CCI) ;
- La mise en place des Eco-défis ;
- L'organisation d'un évènement de promotion des savoir-faire et de la diversité commerciales et artisanales du territoire (participation à la Fête du Ventre à Rouen dans le cadre d'un village cauchois avec de nombreux commerçants/artisans pour promouvoir leurs produits et les richesses de notre territoire).

Dans le prolongement du travail de redynamisation des unions commerçantes réalisé par le manager du commerce, il est ici proposé de lancer un appel à projet ponctuel dont l'objectif est d'encourager la mise en place d'initiatives innovantes afin de rendre les commerces plus attractifs, en apportant des offres et services plus adaptés aux attentes et besoins des consommateurs, et de maintenir une présence commerciale équilibrée et forte sur l'ensemble du territoire.

Yvetot Normandie souhaite ainsi soutenir la dynamique initiée au sein des associations de commerçants du territoire en aidant financièrement les projets d'animation portés par les unions commerciales et artisanales, afin de promouvoir l'attractivité du territoire et de ses commerçants/artisans.

Dans cette logique, l'appel à projets se déclinera de la manière suivante (cf. règlement joint) :

Pour être éligibles, les projets devront répondre à tout ou partie des critères suivants :

- Dynamiser les flux de clientèle dans les secteurs commerçants ;

- Valoriser le commerce local et fidéliser les consommateurs ;
- Bénéficier aux habitants d'Yvetot Normandie ;
- Participer à l'organisation d'une animation / évènement valorisant le commerce de proximité, les circuits courts ;
- Accompagner et renforcer la visibilité en ligne des commerces de proximité afin de leur permettre d'offrir une complémentarité entre le numérique et l'achat en magasin et répondre aux nouveaux modes de consommation ;
- Encourager les pratiques éco-responsables dans la réponse aux objectifs de transition écologique ;
- Mobiliser un maximum de commerçants ;
- Contribuer à la promotion de l'image du territoire.

Les associations doivent être immatriculés sur le territoire.

Modalités financières :

- Enveloppe allouée à l'AAP : 10 000 € ;
- Taux de subvention : 80 % des dépenses éligibles ;
- Plafond de la subvention : 3 333 € ;
- Plancher de dépenses éligibles : 500 €.

La subvention sera versée sur présentation d'un bilan de l'opération et des factures acquittées.

Modalités de sélection des projets lauréats :

Les projets déposés feront l'objet d'une sélection par un jury qui sera composé des membres de la commissions Economie/Commerce et des chambres consulaires qui vérifieront leur adéquation avec les critères d'éligibilité cités ci-dessus.

La sélection opérée par le jury sera soumise au conseil communautaire pour validation de l'attribution de subvention.

Le calendrier proposé est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets d'animations commerciales : 17 avril 2023 ;
- Date limite de dépôt des candidatures : 30 mai 2023 ;
- Validation des lauréats par le conseil communautaire : 22 juin 2023 ;
- Date limite pour fournir le bilan et les factures acquittées : 31 juillet 2024.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Economie/Commerce du 28 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Didier TERRIER,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Paraphe : _____

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – De lancer l'appel à projets « animations commerciales », et son règlement d'application tel que présenté en annexe.
2. - De doter cet appel à projets d'une enveloppe de 10 000 €, prévue au budget principal.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gérard LEGAY

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,
M. Éric CARPENTIER
Absent q. n° 25,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN
Absent q. n° 26,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,

M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Sandrine NORDET,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absent pour le vote de la q. n° 20,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 076-247600620-20230504-DEL2023_04_7-DE



Étaient représentés (8) :

Mme Stéphanie ETIENNE

Représentée par M. Didier TERRIER,

Mme Catherine MAILLOT

Représentée par Mme DUBUSSON,

M. Mario DEMAZIERES

Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Gilles COTTEY

Représenté par Mme Josiane GILLE,

M. Francis ALABERT

Représenté par Mme Virginie BLANDIN,

M. Arnaud MOUILLARD

Représenté par Mme Françoise BLONDEL jusqu'à

19h44, q. n° 10,

M. Jean-François LE PERF

Représenté par Mme Denise HEUDRON,

M. Laurent BENARD

Représenté par M. Michaël DODELIN

Étaient absents (3) :

Mme Dominique TALADUN,

M. Lionel GAILLARD,

M. Jean-Louis LUC